



PRÉFET DU PAS-DE-CALAIS

RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS

RECUEIL SPECIAL n°1 du 15 janvier 2019

Le Recueil des Actes Administratifs sous sa forme intégrale est consultable en Préfecture, dans les Sous-Préfectures, ainsi que sur le site Internet de la Préfecture (www.pas-de-calais.gouv.fr)

DIRECTION DÉPARTEMENTALE DE LA COHÉSION SOCIALE.....	3
Mission Enfance Jeunesse Famille.....	3
- Arrêté préfectoral en date du 11 janvier 2019 portant agrément de l'espace de rencontre « Maison de la Parentalité » de l'EPDEF situé rue Cyprien QUINET, à Libercourt.....	3
SECRÉTARIAT GÉNÉRAL POUR LES AFFAIRES RÉGIONALES.....	4
- Arrêté préfectoral en date du 15 janvier 2019 modifiant l'arrêté du 25 avril 2016 portant nomination des membres du Conseil Académique de l'Education Nationale dans l'Académie de Lille.....	4
CENTRE DE DETENTION DE BAPAUME.....	6
Pôle Ressources Humaines – Secrétariat de Direction.....	6
- Décision n°30 en date du 14 janvier 2019 portant délégation de signature et de compétence du Chef d'établissement du Centre de Détention de Bapaume.....	6

DIRECTION DÉPARTEMENTALE DE LA COHÉSION SOCIALE

MISSION ENFANCE JEUNESSE FAMILLE

- Arrêté préfectoral en date du 11 janvier 2019 portant agrément de l'espace de rencontre « Maison de la Parentalité » de l'EPDEF situé rue Cyprien QUINET, à Libercourt

Art. 1er. – L'espace de rencontre « Maison de la Parentalité » de l'EPDEF situé rue Cyprien QUINET, à Libercourt est agréé à compter de la date de publication du présent arrêté. Il est inscrit sur la liste des espaces de rencontre pouvant être désignés par une autorité judiciaire.

Art. 2. – L'agrément peut être retiré si les conditions prévues à l'article D. 216-4 du code de l'action sociale et des familles ne sont plus réunies. La personne gestionnaire de l'espace de rencontre qui ne remplit plus les conditions de l'agrément en est informée par lettre recommandée avec avis de réception ou par tout moyen permettant d'établir une date certaine. Elle dispose d'un délai d'un mois pour faire valoir ses observations.

Art. 3. – Dans les deux mois de sa publication ou de sa notification, le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Lille.

Art. 4. – Le secrétaire générale de la préfecture du Pas-de-Calais et la Directrice départementale de la Cohésion Sociale du Pas-de-Calais sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture du Pas-de-Calais et dont ampliation sera remis au gestionnaire de l'espace de rencontre et aux tribunaux de grande instance d'Arras, Béthune, Boulogne-sur-Mer et Saint-Omer.

Fait à Arras, le 11 janvier 2019
Pour le Préfet,
Le Secrétaire Général
Signé Marc DEL GRANDE

SECRETARIAT GÉNÉRAL POUR LES AFFAIRES RÉGIONALES

- Arrêté préfectoral en date du 15 janvier 2019 modifiant l'arrêté du 25 avril 2016 portant nomination des membres du Conseil Académique de l'Education Nationale dans l'Académie de Lille.



PRÉFET DE LA RÉGION HAUTS-DE-FRANCE

Secrétariat général pour
les affaires régionales

Arrêté préfectoral modifiant l'arrêté du 25 avril 2016 portant nomination des membres du Conseil Académique de l'Education Nationale dans l'Académie de Lille

Le Préfet de la région Hauts-de-France
Préfet du Nord
Officier de la Légion d'honneur
Commandeur de l'ordre national du Mérite

Vu le code de l'Education, et notamment ses articles L 234-1 et suivants ;

Vu le décret n° 91-106 du 25 janvier 1991 relatif à l'extension à l'enseignement supérieur de la composition et des attributions des conseils de l'éducation nationale dans les académies ;

Vu le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'Etat dans les régions et les départements ;

Vu le décret n° 2009-587 du 25 mai 2009 modifié relatif aux missions des secrétaires généraux pour les affaires régionales ;

Vu le décret du 21 avril 2016 portant nomination de Monsieur Michel LALANDE en qualité de préfet de la région Nord – Pas-de-Calais Picardie, préfet de la zone de défense et de sécurité Nord, préfet du Nord ;

Vu la circulaire n° 91-089 du 12 avril 1991 prise en application du décret n° 91-106 du 25 janvier 1991 ;

Vu l'arrêté préfectoral du 25 avril 2016 modifié portant désignation des membres du Conseil Académique de l'Education Nationale dans l'Académie de Lille ;

Vu l'arrêté du Premier ministre du 20 juillet 2018 portant nomination de Madame Cécile DINDAR en qualité de secrétaire générale pour les affaires régionales des Hauts-de-France à compter du 10 août 2018 ;

Vu l'arrêté préfectoral du 1^{er} août 2018 portant délégation de signature à Madame Cécile DINDAR, secrétaire générale pour les affaires régionales de la région Hauts-de-France ;

Vu la demande de modification du 03 octobre 2018 de la FCPE du Nord ;

Vu la demande de modification du 30 octobre 2018 du Conseil régional Hauts-de-France ;

Sur propositions conjointes de la rectrice de l'académie de Lille et de la secrétaire générale pour les affaires régionales ;

ARRETE

Article 1 - L'article 3-I de l'arrêté préfectoral du 25 avril 2016 susvisé est modifié comme suit :

1) 8 conseillers régionaux désignés par le Conseil Régional Hauts-de-France

Titulaire	Suppléant
Madame Marie-Christine BOURGEOIS	Madame Odile CASIER

Le reste sans changement.

Article 2 – L'article 3-III-1 de l'arrêté préfectoral du 25 avril 2016 susvisé est modifié comme suit :

a) Fédération des conseils des parents d'élèves- FCPE

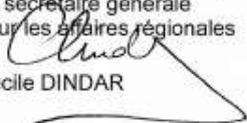
Titulaires	Suppléants
Monsieur François PINCHEMEL	Madame Christelle SANDT
Monsieur Jean-Claude LESIEU	Monsieur Jean-Yves GUEANT
Monsieur Patrick MORELLE	Monsieur Sébastien KINDT

Le reste sans changement.

Article 3 - La secrétaire générale pour les affaires régionales des Hauts-de-France, la secrétaire générale de la préfecture du Nord, la rectrice de l'académie de Lille et le directeur régional de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt Hauts-de-France sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié aux recueils des actes administratifs des préfectures du Nord et du Pas-de-Calais, et de la préfecture de région Hauts-de-France.

Fait à Lille, le **15 JAN. 2019**

Pour le préfet et par délégation,
La secrétaire générale
pour les affaires régionales


Cécile DINDAR

Conformément aux dispositions des articles R 421-1 et R 421-5 du code de justice administrative, la présente décision peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif dans le délai de 2 mois à compter de sa publication.

Le tribunal administratif peut être saisi par l'application Télérecours citoyens accessible sur le site www.telerecours.fr

CENTRE DE DETENTION DE BAPAUME

PÔLE RESSOURCES HUMAINES – SECRÉTARIAT DE DIRECTION

- Décision n°30 en date du 14 janvier 2019 portant délégation de signature et de compétence du Chef d'établissement du Centre de Détention de Bapaume

Article 1 : en cas d'absence ou d'empêchement de monsieur Philippe LAMOTTE, chef d'établissement du centre de détention de Bapaume, délégation permanente de signature et de compétence est donnée à :

- Madame Camille LE BOULANGER, adjointe au chef d'établissement
- Monsieur Maxime BOULME, directeur adjoint
- Monsieur Bruno PAYEN, attaché principal d'administration de l'État

pour toutes les décisions administratives individuelles visées dans le tableau ci-joint.

Article 2 : en cas d'absence ou d'empêchement du personnel de direction, délégation permanente de signature et de compétence est donnée à :

- Monsieur Arnaud MANAIN, chef de détention
- Monsieur Julien BUSZYDLIK, adjoint au chef de détention

pour toutes les décisions administratives individuelles visées dans le tableau ci-joint.

Article 3 : en cas d'absence ou d'empêchement du personnel de direction, délégation permanente de signature et de compétence est donnée à :

- Monsieur Mohamed AZZAOU, capitaine pénitentiaire
- Monsieur Nordine GHALEM, lieutenant pénitentiaire

pour toutes les décisions administratives individuelles visées dans le tableau ci-joint.

Article 4 : en cas d'absence ou d'empêchement du personnel de direction et des officiers, délégation permanente de signature et de compétence est donnée à :

- Monsieur Johan ACCART, premier surveillant
- Madame Nathalie AMBERT, première surveillante
- Monsieur Alain BAILLEUX, premier surveillant
- Monsieur Michaël BOCQUET, premier surveillant
- Madame Aude BOCQUET, première surveillante
- Monsieur Jean-Philippe BOURDON, premier surveillant
- Monsieur Philippe COCQUEMAN, premier surveillant
- Monsieur Loïc COPIE, major
- Monsieur Laurent DECAMME, premier surveillant
- Monsieur Julien DELCROIX, premier surveillant
- Monsieur Xavier DENEUVILLE, premier surveillant
- Monsieur Frédéric DHORDAIN, major
- Monsieur Bruno DUFLOT, major
- Monsieur Fabrice FLOUR, premier surveillant
- Monsieur Frédéric MIGEON, premier surveillant
- Monsieur Axel REMY, premier surveillant
- Monsieur Grégory TIEN, premier surveillant
- Monsieur Julien TIMMERMAN, premier surveillant
- Monsieur Pascal TURBANT, premier surveillant
- Monsieur Jean-François WATTIER, premier surveillant
- Monsieur Marc VANEXEM, premier surveillant

pour toutes les décisions administratives individuelles visées dans le tableau ci-joint.

La présente décision sera publiée au recueil des actes administratifs de la Préfecture du Pas-de-Calais.

Fait à Bapaume, le 14 janvier 2019
Le chef d'établissement,
Signé P.LAMOTTE

Philippe LAMOTTE, chef d'établissement du centre de détention de Bapaume
donne délégation de signature, en application du code de procédure pénale (R.57-6-24 ; R.57-7-5)
aux personnes désignées et pour les décisions ci-dessous :

Décisions administratives individuelles	Source : Code de procédure pénale	Adjoint au CE directeurs adjoints directeur placé	AAE	Chef de détention et adjoint	Officiers	Majors	Premiers surveillants
Décision de procéder à la fouille des personnes détenues	R.57-7-79	X	X	X	X	X	X
Placement à titre préventif en cellule disciplinaire ainsi qu'en cellule de confinement	R.57-7-18	X	X	X	X	X	X
Engagement des poursuites disciplinaires	R.57-7-15	X	X	X	X	X	
Présidence de la commission de discipline	R.57-7-6	X		X			
Désignation des membres assessseurs de la commission de discipline	R.57-7-8	X		X			
Etablissement d'un tableau de roulement désignant pour une période déterminée les assessseurs extérieurs appelés à siéger en commission de discipline	R.57-7-12	X					
Prononcé des sanctions disciplinaires	R.57-7-7	X		X			
Ordonner et révoquer le sursis à exécution des sanctions disciplinaires	R.57-7-54 à R.57-7-59	X		X			
Dispense d'exécution, suspension ou fractionnement des sanctions disciplinaires	R.57-7-60	X		X			
Désignation d'un interprète pour les personnes détenues qui ne comprennent pas ou ne parle pas la langue française	R.57-7-25 ; R.57-7-64	X		X			
Autorisation pour une personne détenue placée à l'isolement de participer à une activité organisée pour les détenus soumis au régime de détention ordinaire	R.57-7-62	X	X				
Autorisation pour une personne détenue placée à l'isolement de participer à une activité commune aux personnes placées au quartier d'isolement	R.57-7-62	X	X				
Décision de ne pas communiquer les informations ou documents de la procédure d'isolement de nature à porter atteinte à la sécurité des personnes ou des établissements pénitentiaires	R.57-7-64	X	X				
Proposition de prolongation de la mesure d'isolement	R.57-7-64 ; R.57-7-70	X					
Rédaction du rapport motivé accompagnant la proposition de prolongation de la mesure d'isolement	R.57-7-67 ; R.57-7-70	X					
Placement provisoire à l'isolement des personnes détenues en cas d'urgence	R.57-7-65	X	X	X	X		
Placement initial des personnes détenues à l'isolement et premier renouvellement de la mesure	R.57-7-66 ; R.57-7-70	X					
Levée de la mesure d'isolement	R.57-7-72 ; R.57-7-76	X					

Déclassement ou suspension d'un emploi	D.432-4	X	X	X	X	X	X	X	X
Suspension à titre préventif de l'activité professionnelle	R.57-7-22	X	X	X	X	X	X	X	X
Mise en œuvre de la procédure contradictoire pour les décisions individuelles défavorables à la personne détenue, à l'exception des décisions intervenant en matière disciplinaire ou en matière d'isolement	R57-6-8 ; R57-6-9	X				X			
Interdiction pour une personne détenue de participer aux activités sportives pour des raisons d'ordre et de sécurité (mise en œuvre de la procédure contradictoire)	D459-3	X				X			
Suspension de l'agrément d'un mandataire	R. 57-6-16	X							
Recueil de l'avis des personnels pour la rédaction du règlement intérieur	R57-6-18	X	X	X	X	X	X	X	
Autorisation d'accès à l'établissement	R57-6-24 et D277	X	X	X	X	X	X	X	
Délivrance, refus, suspension ou retrait des permis de visite des condamnés	R.57-6-5, R57-8-10, D403 et D411	X							
Saisie du procureur pour investigations corporelles par un médecin lorsqu'une personne détenue est soupçonnée d'avoir ingéré des substances ou des objets ou de les avoir dissimulés dans sa personne	R. 57-7-82	X	X	X	X	X	X	X	
Surseoir au droit de visite dans les cas prévus par l'article	R57-8-11	X	X	X	X	X	X	X	
Décision que les visites auront lieu dans un parloir avec dispositif de séparation	R57-8-12	X	X	X	X	X	X	X	
Autorisation pour une personne détenue et son visiteur de s'exprimer dans une langue étrangère	R57-8-15	X	X	X	X	X	X	X	
Décision de retenir une correspondance, tant reçue qu'expédiée, et notification à la personne détenue dans un délai de trois jours-information CAP ou magistrat saisi du dossier de la procédure	R. 57-8-19	X	X	X	X	X	X	X	
Autorisation, refus, suspension ou retrait de l'accès au téléphone pour les personnes condamnées	R57-8-23 et D419-1	X	X	X	X	X	X	X	
Opposition à l'aide d'un aidant par une personne détenue selon les prescriptions de l'article	R57-8-6	X	X	X	X	X	X	X	
Détermination des jours et horaires des offices en liaison avec les aumôniers	R. 57-9-5	X	X	X	X	X	X	X	
Signature de l'acte d'engagement préalablement à l'exercice d'une activité professionnelle par une personne détenue	R.57-9-2	X	X	X	X	X	X	X	
Interdiction d'accès à une publication écrite ou audiovisuelle	R.57-9-8	X	X	X	X	X	X	X	
Représentation du chef d'établissement à la commission d'application des peines-rapport à cette commission des sanctions de confinement en cellule ordinaire et de placement en cellule disciplinaire	D49-28 R.57-7-28 et R57-7-29	X							
Demande d'enquête par le SPIP pour compléter un dossier d'orientation	D79	X							
Présidence de la commission pluridisciplinaire unique	D90 à D92	X						X	

Autorisation donnée pour des personnes extérieures d'animer des activités pour les détenus	D446	X					
Désignation des personnes détenues autorisées à participer à des activités	D446	X	X			X	
Autorisation pour les personnes détenues de participer à des activités collectives ou à des jeux excluant toute idée de gain, sous le contrôle du personnel de surveillance	D447	X	X			X	
Destination à donner aux aménagements faits par un détenu dans sa cellule en cas de changement de cellule, de transfert ou de libération	D449	X	X			X	
Autorisation d'acquisition de matériel informatique par les personnes détenues	D449-1	X	X				
Programmation des activités sportives de l'établissement	D459-1	X	X			X	
Suspension de l'agrément d'un visiteur de prison en cas d'urgence et pour des motifs graves	D473	X					
Détermination des jours et horaires de visite pour les visiteurs de prison	D476	X					

Fait à Bapaume, le 14 janvier 2019



 Le Chef d'établissement,
 P. LAMOTTE